

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET  
DES VALLEES DU HAUT-BEARN  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

---

**SÉANCE DU 15 JUIN 2017**

---

Etaient Présents, 53 titulaires, 3 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Didier BAYENS, Pierre CASAUX-BIC, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Jacques NAYA, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maité POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU, David CORBIN, André LABARTHE, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Michel CONTOU-CARRERE	à	Evelyne BALLIHAUT
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Elisabeth MÉDARD
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
	Dominique FOIX	à	Daniel LACRAMPE
	Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
	Aurélié GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Gérard BURS	à	Patrick MAUNAS
	Jean GASTOU	à	Jean CASABONNE
	Jacques CAZAURANG	à	Michel NOUSSITOU

<u>Suppléants</u> :	Gérard DARSONVILLE	suppléant de	Henri BELLEGARDE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Muriel BIOT	suppléante de	Pierre ARTIGUET

Absents : Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Alain CAMSUZOU (excusé), Alain TEULADE, Gérard LEPRETRE, Pierre SERENA, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Jacques MARQUEZE (excusé)

RAPPORT N° 170615-24-TOU-

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DE LA VALLEE D'OSSAU**

Mme CAMPELLO précise que les Communautés de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut-Béarn et de la Vallée d'Ossau collaborent depuis de nombreuses années, notamment à

travers le Syndicat Mixte du Pays d'Oloron et du Haut-Béarn. Ce dernier étant prochainement dissout, il s'agit de poursuivre la collaboration engagée depuis 2009 autour d'un programme commun d'actions arrêté dans une convention.

Cette convention définit les modalités de partenariat entre les deux Communautés de Communes autour des sujets suivants :

### **La propriété et les modalités d'utilisation de la marque Pyrénées béarnaises**

La marque « Pyrénées béarnaises », déposée à l'INPI en 2014 par le Syndicat Mixte du Pays d'Oloron Haut-Béarn, devient propriété des deux Communautés de Communes.

Les deux Communautés de Communes collaborent également autour de cette appellation « Pyrénées béarnaises » dans le cadre du label Pays d'Art et d'Histoire.

Les modalités d'utilisation de la marque sont libres à chaque Communauté de Communes.

### **Les actions de communication communes**

La compétence « promotion et communication touristique » relevant de la compétence des Offices de Tourisme, une convention sera directement établie entre l'Office de Tourisme communautaire de la Vallée d'Ossau et celui du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut-Béarn. Cette convention définira les actions collectives de communication. Ces actions pourront se faire sur des marchés, des filières spécifiques pour lesquelles les objectifs sont partagés. Par exemple : destination vélo, randonnée, pays d'art et d'Histoire.

Libre à l'Office de Tourisme de la Vallée d'Ossau d'associer, s'il le souhaite, les deux Offices de Tourisme communaux de Laruns et des Eaux-Bonnes en fonction des thématiques. Il jouerait le rôle de coordonnateur à l'échelle de la Vallée d'Ossau.

### **La propriété et le développement des outils de communication Pyrénées béarnaises**

Les outils de communication concernés sont les suivants : logos et charte graphique, portail internet, page facebook, visuel 4X3, guide des loisirs, photos, vidéos, site mobile.

Suite à dissolution du Syndicat Mixte du Pays d'Oloron Haut-Béarn, l'Office de Tourisme du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut-Béarn reprendra ses outils à sa charge et en assurera la gestion et l'animation.

La convention qui sera établie entre ce dernier et l'Office de Tourisme communautaire de la Vallée d'Ossau définira les modalités d'utilisation et de développement.

### **La poursuite du contrat de structuration touristique avec le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine**

Les Communautés de Communes de la Vallée d'Ossau et du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut-Béarn sont engagées depuis 2015, et pour 5 ans, dans un contrat de Structuration Touristique avec le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine autour de trois axes stratégiques :

- Axe 1 : Optimiser l'organisation et la structuration touristique,
- Axe 2 : Structurer et mettre en scène l'offre touristique pour faciliter les flux à l'intérieur de notre périmètre d'intervention,
- Axe 3 : Qualifier l'offre touristique et apporter une assistance aux professionnels.

Il est convenu de poursuivre ce conventionnement avec le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine. La configuration territoriale ayant changé, le plan d'actions initialement prévu pourra être revu afin de s'adapter éventuellement aux nouvelles problématiques.

Le règlement de l'appel à projets impose une gouvernance clairement définie, et un coordinateur/référent. Le référent assurera la coordination et l'animation générale du dispositif. Pour cela, il aura notamment pour tâche d'être l'interlocuteur entre le territoire de projet et la collectivité régionale pour l'organisation des comités techniques et de pilotage, de préparer les dossiers de demande de subvention (issus du plan d'actions) ainsi que d'être le coordinateur de l'équipe projet.

le 22 JUIN 2017

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON-SUR-MAYE

Un comité de pilotage assurera le suivi et la gestion de ce partenariat.

Il sera composé de :

- Présidents et Vice-Présidents en charge de la politique touristique des Communautés de Communes,
- DGS et services tourisme des Communautés de Communes,
- Présidents et directeurs des Offices de Tourisme.

Un plan d'actions et un budget seront définis annuellement.

Des comités techniques entre les services des Communautés de Communes, des Offices de Tourisme, et des différents partenaires, pourront s'organiser selon les projets.

La coordination de ce partenariat et du Contrat de Structuration Touristique est assurée par la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut-Béarn, et plus particulièrement par la Vice-Présidence en charge de la Politique touristique et son service technique.

La convention est conclue pour une période d'un an à compter de la date de la signature, et sera renouvelable par tacite reconduction. Toute modification devra faire l'objet d'un avenant.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** le présent rapport,
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 juin 2017

Suivent les signatures

Affiché le 21.06.17

Le Président

Daniel LACRAMPE



REÇU

le 22 JUIN 2017

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE